

# INITIATIVE CHABLAIS

SIEGE SOCIAL :  
89, CHEMIN DE LA BALLASTIÈRE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

RCS 419167937

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

**AUDIT EUREX**

Société de  
Commissaires aux  
Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes rattachée à la  
CRCC Dauphiné Savoie

## INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :  
89, CHEMIN DE LA BALLASTIÈRE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

**RAPPORT SPECIAL**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 AVRIL 2025**

---

**AUDIT EUREX**

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z  
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny  
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : [audit.annemasse@eurex.fr](mailto:audit.annemasse@eurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

# INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIÈRE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **CONVENTION UNIQUE**

#### ***Entité cocontractante :***

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

#### ***Personnes concernées :***

- Thonon Agglomération
- Communauté de communes du pays d'Evian et Vallée d'Abondance
- Communauté de communes du Haut-Chablais
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- Groupement des Industriels du Chablais
- SA des Eaux Minérales d'Evian
- Thalès
- Nicomatic

#### ***Nature et objet :***

Une convention de mise à disposition a été conclue le 16 mai 2024 entre les associations INITIATIVE CHABLAIS et L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS.

Cette convention prévoit la mise à disposition par L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS à INITIATIVE CHABLAIS d'une chargée de mission création / reprise d'entreprise à temps plein, Madame Cristina LAROCHE, ainsi que d'un chargé de mission à hauteur de 50%, Monsieur Clément FUSTER.

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS accepte que l'association INITIATIVE CHABLAIS établisse son siège et utilise ses locaux pour ses activités. Elle met également à disposition l'ensemble des moyens de fonctionnement nécessaires aux missions d'INITIATIVE CHABLAIS.

En contrepartie, L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS facture à INITIATIVE CHABLAIS le coût réel des salaires et avantages versés aux salariés mis à disposition, ainsi que des moyens matériels utilisés.

De plus, INITIATIVE CHABLAIS s'est engagée à assurer sur ses fonds les divers frais inhérents à son activité.

**Modalités :**

L'association INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé en charges un montant de 71'389,60 euros au titre de l'indemnité de mise à disposition.

Enfin, INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé une charge de 3'494,90 euros au titre de la refacturation de la prise en charge des frais inhérents à son activité.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Juvigny, le 02/04/2025

**P/SARL AUDIT EUREX,**

**Guillaume BELIN**

**Associé**

**Commissaire aux comptes**

**AUDIT EUREX SARL**

Commissaire aux Comptes  
Inscrit sur la liste nationale  
des Commissaires aux Comptes  
Rattaché à la CRCC  
Dauphiné-Savoie